

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 3 octobre 2008
(convocation du 22 septembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Trois Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELLIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick (à cpter de 12 h 00)	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 15)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)	M. PALAU Jean-Charles à M. BOUSQUET Ludovic
Mme. BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle (jusqu'à 10 h 55)	M. REIFFERS Josy à M. DELAUX Stéphan
Mme CAZALET à Mme PARCELLIER Murielle (à cpter de 12 h 00)	M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas	M. ROUYEYRE Matthieu à Mlle. DELTIPLE Nathalie
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 h 35)
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure	M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie (à cpter de 9 h 50)	Mme. WALRYCK Anne à M. MOGA Alain
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	

LA SEANCE EST OUVERTE

Politique de la CUB en faveur de l'économie sociale et solidaire - Bilan

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'économie sociale et solidaire (ESS) constitue un champ nouveau et un terrain d'innovation pour le développement économique communautaire :

- Selon la définition donnée par l'INSEE, l'ESS correspond à l'ensemble des coopératives, mutuelles et associations gestionnaires. Ce domaine représente une source remarquable de richesses et d'emplois : partout en France, les entreprises de l'économie sociale produisent en moyenne 10% du PIB du territoire, et correspondent, par exemple, à 16% de l'emploi salarié privé en Aquitaine ; l'ESS représente, au niveau de la CUB, 2185 établissements et plus de 55 000 emplois.
- C'est surtout l'apport de ce secteur à la réinsertion des personnes qui ont quitté le circuit économique classique – via des actions de retour à l'emploi et d'encouragement à l'initiative économique - qui a attiré l'attention de la CUB. Par ses projets d'utilité sociale, l'ESS rejoint ainsi les préoccupations des pouvoirs publics en matière de cohésion sociale et territoriale et de développement économique durable.
- Grâce à ses filières en développement (services aux personnes et aux entreprises, services à la mobilité et à l'environnement, commerce équitable, insertion par l'économie...), l'ESS constitue un potentiel d'emplois à promouvoir dans notre agglomération. Les activités de l'ESS, fortement liées aux besoins sociaux du territoire, ont la spécificité de constituer un patrimoine économique non délocalisable : c'est pourquoi, l'ESS constitue un enjeu pour la vitalité économique et sociale de l'agglomération.

Dans le cadre de l'actualisation de sa politique économique, la Communauté urbaine de Bordeaux a engagé des actions nouvelles visant à promouvoir et à soutenir le secteur de l'ESS, à développer ses filières d'activités et ses emplois.

De février 2006 à avril 2008, des premières actions ont été initiées par le Département Emploi et économie solidaire :

1- Soutien à l'emploi et à l'économie solidaire par la commande publique : dispositif des clauses sociales dans les marchés publics

Il s'agit de l'**action prioritaire** menée par le Département Emploi et économie solidaire. Conformément à la volonté exprimée par le Président de la CUB d'engager notre établissement dans une démarche d'éco et de socio-conditionnalité des marchés publics, le Directeur Général a demandé que le dispositif des clauses sociales soit expérimenté (clauses obligatoires dans le cadre des opérations de renouvellement urbain financées par l'ANRU / clauses intégrées de façon volontariste) à partir de février 2006.

Une équipe-projet (Département Emploi et économie solidaire / Département Achat) a été chargée de la mise en place, du suivi et de l'évaluation de ce dispositif ; ont été réalisées :

- des **actions de sensibilisation et de mobilisation** des services communautaires concernés (DGT, DOVCP, DDOA, DOEA, DOE, DMG, DDDEU, Dir Com, DDUP...), des outils d'accompagnement et d'assistance des techniciens, des réunions d'échanges et de formation pour les élus et techniciens
- une **mise en relation avec les différents partenaires (institutionnels ; opérateurs emploi-insertion-formation ; acteurs du BTP)** : coordination avec les maîtres d'ouvrages (communes, Département, Région, bailleurs), participation au comité de pilotage du Réseau des Acheteurs Aquitains Eco et Socio Responsables (ADEME-Région), plusieurs présentations auprès des fédérations du bâtiment et des travaux publics, la création d'un comité de suivi d'agglomération organisant le mode de travail partenarial avec les acteurs emploi-insertion-formation (PLIE, service Emploi des communes, réseaux de l'insertion par l'activité économique).

> Bilan :

- **Gestion des premiers chantiers CUB** : bilan quantitatif positif (6143 h réalisées ; 21 bénéficiaires ; les entreprises sont allées au-delà de leur engagement contractuel) ; partenariat positif avec les PLIE et services Emploi (fiabilité, réactivité)
- **Prospection de marchés** : bonne mobilisation des services communautaires (plus de 45 marchés planifiés à ce jour) ; gros marchés hors ANRU identifiés (Pôle intermodal Saint-Jean : 20 M€ - 6000 h insertion ; ZAC des Quais Floirac) dont un chantier symbolique : **la restructuration de l'Hôtel de Communauté, l'un des plus gros chantiers avec clauses sociales en France (25 000 heures insertion, réparties sur 8 lots)**
- Effort fait pour la **diversification de types de marchés** (2 marchés de prestation d'enquêtes transports) et **innovation juridique** : un volet « insertion » inscrit dans le contrat de DSP Transports

> Evaluation :

- En novembre 2007, **production d'un premier rapport-bilan par la CUB** faisant apparaître une dynamique d'agglomération, tous maîtres d'ouvrages confondus (villes, bailleurs, CUB) : **71 000 heures d'insertion réalisées ayant bénéficié à 230 personnes**. Ce rapport sera actualisé en 2008.

2- Un partenariat structurant avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Aquitaine

Afin de cerner précisément les contours et le poids de l'ESS dans l'agglomération bordelaise, la CUB a initié un partenariat avec la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)

Aquitaine qui est l'organisme de référence pour les pouvoirs publics, fédérateur des réseaux de l'ESS et gestionnaire d'un observatoire régional. Dans le cadre du partenariat avec la CRESS Aquitaine mis en place en 2006 et 2007, voici les 3 axes développés :

> Production, analyse de données et diagnostic

Il a ainsi été possible pour la CUB de disposer de chiffres-clés (répartition d'établissements et de postes par types d'entreprises : coopératives, mutuelles, associations, fondations ; comparaison avec l'Aquitaine ; répartition du nombre d'établissements par communes ; poids de l'emploi ESS par rapport à l'emploi global dans chaque commune) : on a pu établir que **l'économie sociale et solidaire représente, dans notre agglomération, 2 185 établissements et 55 623 emplois (soit 11% de l'emploi global CUB)**. Une **plaquette de communication** a été diffusée aux 27 communes, aux partenaires économiques et aux réseaux de l'ESS. En complément de ce travail, une **étude qualitative sur les entreprises de l'ESS** (commande passée par la CUB et la CRESS Aquitaine à l'institut de formation bordelais IFAID) a été réalisée par un groupe d'étudiants, sous la forme d'un rapport d'étude (« état des lieux des attentes et des besoins des structures de l'ESS sur la CUB »).

> Mise en réseau des acteurs

Le second objectif de la convention CUB/CRESS vise à faire identifier la CUB par les acteurs institutionnels agissant dans le domaine de l'ESS, et également à tisser des liens avec tous les réseaux et structures de l'ESS de l'agglomération. C'est dans ce but que les **premières rencontres de l'économie sociale et solidaire ont été organisées à la CUB, le 5 avril 2007** durant la semaine nationale du développement durable. Cette manifestation a rassemblé plus de 200 participants, 40 associations et entreprises, autour de conférences, ateliers thématiques et espace stands.

> Actions de promotion de l'économie sociale et solidaire

On peut citer un certain nombre d'actions auxquelles la CUB a apporté sa contribution :

- **Quinzaine du commerce équitable** (mai 2006) : animation « café équitable » en coopération avec la Régie des restaurants
- **Journal Sapristi** (éducation au développement durable) sur l'économie solidaire, réalisé avec les élèves d'une école de la CUB
- **Salon de l'entreprise** (mai 2007) : coup de cœur remis à une entreprise d'insertion dans le domaine des matériaux composites ; journée « entreprendre autrement » avec un débat
- **Semaine de l'épargne solidaire** (octobre 2007) : partenariat financier (5000 €) et technique (relais communication dans le CubEcho de septembre et dans le Journal de la CUB)
- **Edition d'un guide sur l'économie sociale et solidaire en Aquitaine** (publication fin 2007) : partenariat financier (15000 €) et technique (comité éditorial)
- **Annonce institutionnelle CUB dans l'annuaire 2008 de la CAPEB Gironde** (communication sur les clauses sociales dans les marchés publics)

3- Aide à la création d'entreprises dans le domaine de l'ESS

Dans ce domaine, la CUB s'appuie sur des partenariats existants depuis plusieurs années, **avec la Caisse Sociale de Développement Local, la Maison de l'Initiative et de l'Emploi, Gironde Initiative et l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique**, qui oeuvrent tous dans le sens de la création d'entreprises et d'emplois par des personnes en difficulté et n'ayant pas accès aux prêts bancaires classiques. Ces associations réalisent un important travail d'accompagnement individualisé et de suivi des créateurs.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées présentation.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 3 octobre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

?

?

M. FRANCK MAURRAS